

Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2016/2309(INI)	Procédure terminée
Rapport 2016 de la Commission concernant le Monténégro		
Sujet 8.20.01 Pays candidats		
Zone géographique Monténégro, à partir de 06/2006		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	 TANNOCK Timothy Charles Ayrton Rapporteur(e) fictif/fictive  KOVATCHEV Andrey  ANDROULAKIS Nikos  RADOŠ Jozo  LUNACEK Ulrike  CASTALDO Fabio Massimo	27/10/2016

Evénements clés			
19/01/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2017	Vote en commission		
02/03/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0050/2017	Résumé
15/03/2017	Débat en plénière		
16/03/2017	Résultat du vote au parlement		
16/03/2017	Décision du Parlement	T8-0094/2017	Résumé

16/03/2017

Fin de la procédure au Parlement

Informations techniques

Référence de procédure	2016/2309(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/08483

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE595.414	10/01/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE595.415	08/02/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0050/2017	02/03/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0094/2017	16/03/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)390	22/08/2017	EC	

Rapport 2016 de la Commission concernant le Monténégro

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Charles TANNOCK (ECR, UK) sur le rapport 2016 de la Commission sur le Monténégro.

Les députés estiment que de nouveaux progrès ont été accomplis dans les négociations d'adhésion et que le Monténégro est aujourd'hui considéré comme le pays le plus avancé dans le processus d'adhésion.

Ils encouragent le Monténégro à remplir tous les critères et à continuer de se concentrer sur les points fondamentaux du processus d'adhésion. Ils soulignent qu'il est essentiel d'obtenir des résultats concrets, assortis d'un taux de mise en œuvre élevé.

Élections au Monténégro : les députés félicitent les autorités monténégrines pour avoir organisé des élections parlementaires le 16 octobre 2016 de manière correcte et en conformité avec les libertés fondamentales. Ils déplorent toutefois les tentatives de la Russie d'influer sur l'évolution de la situation au Monténégro et se déclarent préoccupés par les graves incidents survenus le 16 octobre 2016, jour des élections. Ils invitent la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (HR/VP) ainsi que la Commission à suivre de près les enquêtes actuellement menées par les autorités compétentes dans ce domaine.

Réformes : les députés demandent que des mesures soient prises afin d'allouer les ressources budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la réforme de l'administration et réclament des mesures pour rationaliser l'administration publique.

Ils notent les progrès accomplis en ce qui concerne la réforme du système judiciaire, notamment l'amélioration des capacités institutionnelles même s'ils s'inquiètent des pressions menaçant l'indépendance de la justice, notamment lors de la désignation des juges.

Sur le plan institutionnel et parlementaire, les députés s'inquiètent du climat national polarisé et du boycott des activités parlementaires par les membres de l'opposition. Ils invitent l'opposition à profiter de l'offre du Premier ministre monténégrin de participer au gouvernement en échange de la fin du boycott et réaffirment la nécessité pour toutes les forces politiques de reprendre le dialogue constructif et la coopération au sein du parlement monténégrin.

Crimes de guerre : tout en notant certains progrès dans le suivi des crimes de guerre, les députés demandent aux autorités compétentes d'enquêter efficacement, de poursuivre, de juger et de punir les crimes de guerre ainsi que de lutter contre l'impunité conformément aux normes internationales.

Lutte contre la corruption : les députés saluent la consolidation du cadre de lutte contre la corruption grâce, entre autres, à l'application de mesures ayant rendu pleinement opérationnelle l'Agence de lutte contre la corruption et à la nomination de procureurs spéciaux chargés de lutter contre la corruption. Ils estiment que ce dernier élément est essentiel pour garantir l'indépendance des enquêtes.

Ils soulignent la nécessité d'améliorer la lutte contre la criminalité organisée, en particulier en ce qui concerne la traite des êtres humains et le blanchiment de capitaux, de garantir une meilleure coopération interagences et d'intensifier davantage la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité organisée.

Les députés se félicitent au passage de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme violent en 2016-2018 qui complète la stratégie

nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Minorités : les députés notent que des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la situation des minorités. Ils se félicitent de l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'inclusion sociale des Roms et des Égyptiens pour la période 2016-2020. Ils demandent que soit prévu un budget adapté pour permettre la mise en œuvre efficace de ce plan d'action. Ils encouragent les autorités compétentes à redoubler d'efforts pour protéger les droits des personnes LGBTI.

Sur la question des femmes, les députés se disent préoccupés par la poursuite de la violence sexuelle à l'égard des femmes et l'absence de poursuites à l'égard de ceux qui se rendent coupables de crimes. Ils demandent des mesures visant à mettre en place des services de protection adéquats ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie 2016-2020 de lutte contre la violence familiale.

Libertés des médias : les députés continuent de s'inquiéter de l'état de la liberté des médias au Monténégro. Ils pressent à nouveau les autorités compétentes de déjouer les affaires depuis longtemps en suspens de violences, d'intimidations et de menaces à l'encontre de journalistes.

Emploi : les députés notent la trop faible diminution du chômage. Ils se félicitent de la stratégie nationale pour le développement de l'emploi et des ressources humaines pour la période 2016-2020 et du plan d'action 2016 qui l'accompagne même s'ils demeurent préoccupés par le taux élevé de chômage des jeunes et la faible mobilité de la main-d'œuvre.

Environnement : les députés soulignent la nécessité d'améliorer les efforts de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'eau, la protection de la nature et la gestion des déchets, et de renforcer les capacités administratives correspondantes à tous les niveaux. Ils se déclarent préoccupés par le retard considérable pris pour protéger la saline d'Ulcinj, un site Natura 2000 potentiel.

Voisinage : les députés encouragent enfin le Monténégro à poursuivre la résolution des problèmes bilatéraux qui l'opposent encore à ses voisins, y compris en ce qui concerne la question non résolue de la démarcation de la frontière entre la Serbie et la Croatie.

Rapport 2016 de la Commission concernant le Monténégro

Le Parlement européen a adopté par 471 voix pour, 98 voix contre et 41 abstentions, une résolution sur le rapport 2016 de la Commission sur le Monténégro.

Le Parlement estime que de nouveaux progrès ont été accomplis dans les négociations d'adhésion et que le Monténégro est aujourd'hui considéré comme le pays le plus avancé dans le processus d'adhésion.

Il encourage le Monténégro à remplir tous les critères et à continuer de se concentrer sur les points fondamentaux du processus d'adhésion. Il souligne qu'il est essentiel d'obtenir des résultats concrets, assortis d'un taux de mise en œuvre élevé.

Élections au Monténégro : le Parlement félicite les autorités monténégrines pour avoir organisé des élections parlementaires le 16 octobre 2016 de manière correcte et en conformité avec les libertés fondamentales. La Plénière déplore toutefois la clôture temporaire des plateformes de communication en ligne le jour des élections, ainsi que le piratage du site internet du Centre pour la transition démocratique (CTD) quelques jours avant les élections. Il demande aux autorités compétentes de remédier aux dysfonctionnements et d'enquêter sur les irrégularités de procédure présumées, y compris sur les allégations d'utilisation abusive de fonds publics et d'abus de pouvoir. Le Parlement escompte que l'indépendance de la commission électorale nationale sera maintenue et rappelle qu'il est indispensable d'améliorer le processus électoral afin d'établir une confiance totale en ce processus. Le Parlement déplore que l'opposition n'ait pas reconnu les résultats des élections. Il reconnaît que des agents extérieurs ont tenté de discréditer le processus électoral et prend acte des difficultés qui en ont découlé. Il attend du nouveau gouvernement qu'il confirme son engagement politique en faveur du processus de réforme et invite tous les partis politiques à reprendre un dialogue constructif.

Le Parlement constate par ailleurs les tentatives présumées de la Russie d'influer sur l'évolution de la situation au Monténégro, ce type de comportement dans la région étant susceptible de déstabiliser plus encore les Balkans occidentaux. Il est également préoccupé par les graves incidents, y compris le coup d'État présumé, survenus le 16 octobre 2016 et invite la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (HR/VP) ainsi que la Commission à suivre de près les enquêtes actuellement menées par les autorités compétentes.

Réformes : le Parlement demande que des mesures soient prises afin d'allouer les ressources budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la réforme de l'administration et réclame des mesures pour rationaliser l'administration publique.

Il note les progrès accomplis en ce qui concerne la réforme du système judiciaire, notamment l'amélioration des capacités institutionnelles même s'il s'inquiète des pressions menaçant l'indépendance de la justice, notamment lors de la désignation des juges.

Sur le plan institutionnel et parlementaire, le Parlement s'inquiète du climat national polarisé et du boycott des activités parlementaires par les membres de l'opposition. Il invite l'opposition à profiter de l'offre du Premier ministre monténégrin de participer au gouvernement en échange de la fin du boycott et réaffirme la nécessité pour toutes les forces politiques de reprendre le dialogue constructif et la coopération au sein du parlement monténégrin.

Crimes de guerre : tout en notant certains progrès dans le suivi des crimes de guerre, le Parlement demande aux autorités compétentes d'enquêter efficacement, de poursuivre, de juger et de punir les crimes de guerre ainsi que de lutter contre l'impunité conformément aux normes internationales.

Lutte contre la corruption : le Parlement salue la consolidation du cadre de lutte contre la corruption grâce, entre autres, à l'application de mesures ayant rendu pleinement opérationnelle l'Agence de lutte contre la corruption et à la nomination de procureurs spéciaux chargés de lutter contre la corruption. Il estime que ce dernier élément est essentiel pour garantir l'indépendance des enquêtes.

Il souligne la nécessité d'améliorer la lutte contre la criminalité organisée, en particulier en ce qui concerne la traite des êtres humains et le blanchiment de capitaux, de garantir une meilleure coopération inter-agences et d'intensifier davantage la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité organisée.

Le Parlement se félicite au passage de la nouvelle stratégie de lutte contre l'extrémisme violent en 2016-2018 qui complète la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Minorités : le Parlement note que des progrès ont été accomplis dans lamélioration de la situation des minorités, notamment grâce au lancement de plusieurs réformes législatives visant à mettre davantage en cohérence le droit national avec les normes européennes et internationales en matière de lhomme. Le Parlement se dit toutefois préoccupé par la double discrimination dont sont victimes les femmes et les filles roms et par laccès difficile des minorités rom, égyptienne et ashkali aux soins de santé, à lenseignement, au logement et à lemploi. Il encourage les autorités compétentes à redoubler defforts pour protéger les droits des personnes LGBTI. Il demande aux autorités compétentes de fournir davantage defforts pour accroître la sensibilisation au sujet de la lutte contre les discriminations dans lopinion publique.

Il se déclare toujours préoccupé par le fait que la plupart des bâtiments publics, y compris les centres médicaux et les universités, ne sont toujours pas accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il appelle également à des mesures pour la reconnaissance de lidentité multiethnique de la région des bouches de Kotor.

Sur la question des femmes, le Parlement se dit préoccupé par la poursuite de la violence sexuelle à l'égard des femmes et l'absence de poursuites à l'égard de ceux qui se rendent coupables de crimes. Il demande des mesures visant à mettre en place des services de protection adéquats ainsi que la mise en uvre dune stratégie 2016-2020 de lutte contre la violence familiale.

Libertés des médias : le Parlement continue de sinqiéter de létat de la liberté des médias au Monténégro. Il presse à nouveau les autorités compétentes délucider les affaires depuis longtemps en suspens de violences, dintimidations et de menaces à lencontre de journalistes.

Emploi : le Parlement note la trop faible diminution du chômage. Il se félicite de la stratégie nationale pour le développement de lemploi et des ressources humaines pour la période 2016-2020 et du plan daction 2016 qui laccompagne même sil demeure préoccupé par le taux élevé de chômage des jeunes et la faible mobilité de la main-duvre.

Environnement : le Parlement demande aux autorités compétentes de prendre les mesures de protection et de conservation qui simposent en ce qui concerne le lac de Skadar de sorte à préserver ses caractéristiques écologiques. Il invite le gouvernement à faire en sorte que la transformation de parcs naturels en une société à responsabilité limitée détenue par lÉtat nait pas deffet délétère sur la protection des sites. Il reconnaît, dans ce contexte, les préoccupations exprimées dans le cadre des conventions de Ramsar et de Berne concernant le plan spatial spécifique au parc national du lac Skadar, y compris le projet Porto Skadar Lake.

Il se déclare également préoccupé par le retard considérable pris dans la mise en place dune protection des zones identifiées comme des sites potentiels du réseau Natura 2000, telles que le parc national du lac Skadar et rappelle la nécessité de réaliser des analyses dincidence environnementale stratégiques, conformément à lacquis communautaire.

Voisinage : le Parlement loue le Monténégro pour sa participation active et son rôle constructif dans lentretien de relations de bon voisinage. Il se prononce en faveur d'un renforcement de la coopération à cet égard. Il lencourage à poursuivre, dans un esprit constructif et de bon voisinage, la résolution des problèmes bilatéraux qui loppoent encore à ses voisins, y compris en ce qui concerne la question non résolue de la démarcation de la frontière entre la Serbie et la Croatie, le plus tôt possible dans le cadre du processus dadhésion.

Il invite à nouveau les autorités à contribuer à résoudre les questions de succession liées à lhéritage de lancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie et salue laccord sur la délimitation de la frontière avec la Bosnie-Herzégovine et la ratification de laccord sur la délimitation de la frontière avec le Kosovo.

Il invite enfin le Monténégro à se conformer aux positions communes de lUnion européenne sur lintégrité du statut de Rome et aux principes directeurs de lUnion afférents sur les accords bilatéraux en matière dimmunité.